

COMMUNE DE FARGES
Procès-verbal n° 3 du Conseil Municipal
Séance du 17 avril 2014 à 18 H.30

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine – BESTMANN Patrick – ARMAND Simone – AMADIEU Dimitri – GALLETTI Yveline - EVRARD Corinne – LOVENJAK-LEBEUF Sonia – REY Michel – ORIA Gaël

Excusés : FILPA Laurent (pouvoir à M. BESTMANN Patrick)

MARTIN Arnaud (pouvoir à M. AMADIEU Dimitri)

WAPOU Joseph (pouvoir à Mme LOVENJAK-LEBEUF Sonia)

Secrétaire de Séance : CATHERINE Davit

Approbation du compte rendu du 04.04.2014 : Mme Sonia Leboeuf fait remarquer que l'heure du conseil est erronée. Il s'agit d'une séance à 20H00 et non à 18H30 comme indiqué.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'inscription de deux délibérations qui doivent être prises avant le 30 avril 2014.

- Rectification du vote des taux d'imposition
- Demande d'un droit de passage sur la parcelle B911 lors de la vente de cette dernière qui doit avoir lieu le 30 avril 2014.
- Accepté à l'unanimité

• **Rythmes scolaires :**

Le Maire donne la parole à M. SEGUIN et Mme CARETTI, membres de Familles Rurales.

Mme CARRETTI retrace l'historique du groupe de pilotage qui depuis l'automne 2013 travaille sur la mise en place des rythmes scolaires en privilégiant l'intérêt des enfants de l'école.

Il est souligné que dès janvier un horaire avait été voté par le précédent conseil. Il n'a pas pu être mis en place car les horaires n'étaient pas réguliers : lundi - mardi - jeudi et vendredi. Il a été mis en exergue que cela perturberait les enfants. De plus, les horaires proposés n'étaient pas en concordance avec les trois autres communes.

Il est proposé que les maternelles bénéficient d'intervenants extérieurs de 8H15 à 9H00, les élémentaires de 11H45 à 12H30.

M. REY explique que les parents d'élèves n'ont pas été prévenus de ces horaires et qu'ils n'ont pas donné leur accord. Il dit que le conseil a refusé des comités de pilotage. Le Maire précise que l'information a été transmise par l'intermédiaire des représentants d'élèves, le corps enseignant, Familles Rurales. Le maire explique qu'en raison de la période de transition entre l'ancien et le nouveau conseil, aucune décision concernant les horaires ne pouvait être approuvée.

Lors du conseil d'école le 14 avril les trois parties ont voté cet horaire pour la rentrée scolaire, à savoir, le corps enseignant, les délégués des parents d'élèves et la Mairie.

Le débat s'installe il convient de préciser que l'objet de la réunion de ce soir concerne l'approbation des horaires de la semaine des quatre jours et demi et non du coût de la mission de Familles Rurales. Madame le Maire prendra les renseignements nécessaires relatifs au coût demandé qui semble élevé pour la période de septembre à décembre 2014.

Le maire met au vote les horaires scolaires tels que proposés, par 1 abstention et par 14 voix pour les horaires sont approuvés, pour la rentrée scolaire 2014/2015. S'ils ne conviennent pas, ils pourront être modifiables pour l'année scolaire suivante 2015/2016.

Délibérations :

1/ Il est expliqué au conseil municipal que le bureau de contrôle de légalité de la préfecture demande d'annuler la délibération du 24 février 2014 fixant les taux d'imposition des quatre taxes de la commune.

Il convient de revoter le taux de la TFNB à 53,55% et non 53,57% et celui de la CFE à 19,93% au lieu de 10,04%. Accepté à l'unanimité.

2/ Il est expliqué que le précédent conseil a écrit à l'étude de Maître Gauvin / Berrod de Collonges pour demander un droit de passage sur la parcelle B911. Cette parcelle se vend et le nouvel acquéreur accepte cette demande. La vente a lieu le 30 avril 2014 à l'étude de la SGP LAGER, DOMINJON, Notaires à Nantua.

Il convient de délibérer pour la demande du droit de passage sur cette parcelle B011 et de donner pouvoir à un clerc de notaire de ladite étude pour nous représenter lors de cette vente.

Accepté à l'unanimité.

DIVERS :

1/ Le maire explique qu'un logement social va se libérer début juillet 2014. Elle explique que sur les 17 logements sociaux 4 sont réservés pour la préfecture, et 3 pour les 1% des employeurs.

La commune ne bénéficie que de 10 logements et celui qui se libère en juillet revient aux 1% des employeurs.

2/ Pour rapport à la commission voirie de la veille, le maire informe que :

- Pour le permis au carrefour rue de la République, route de Pougny, un rendez-vous est prévu le 18 avril. M. PLISSONNIER et le Maire recevront M. DA SILVA

- Pour le permis de M. ASANAU dont le bâtiment s'agrandit en ne respectant pas le permis de construire, une demande de rendez-vous a été faite. Les instructions seront prises auprès de la Sous-Préfecture et de la DDT pour connaître la démarche à entreprendre pour stopper les travaux et demander la rectification.

- Pour le permis de la société ILCO, la rectification de la surface des 2 parcelles sera demandé. Toutefois il est précisé que cette société a le droit d'inclure la parcelle B911 dans sa demande de permis de construire, même si cette dernière a un droit de passage.

3/ Le Maire fait part d'un courrier de la famille GRAZIOTTI d'Asserans qui demande à la Mairie d'intervenir afin que l'entreprise FAMY n'implante pas une lignée d'arbre le long de leur site de déchets inertes après la réhabilitation qui est en cours le long de leur parcelle ZB 233. Elle précise qu'il est prévu selon un maître de chantier d'en planter également le long du chemin des Boissières. Elle explique que ledit plan de réhabilitation n'est pas dans le dossier en Mairie. Elle dit vouloir se rapprocher de la Sous-Préfecture pour connaître l'état d'avancement de ce dossier qui est en cours de procédure judiciaire. Un rendez-vous est pris avec l'entreprise FAMY pour arrêter une demande financière en compensation des dégâts occasionnés sur les routes et les fossés. Le conseil sera informé sur l'évolution de ce dossier.

4/ M. REY demande des explications sur l'embauche de deux agents de voirie supplémentaires. Le Maire explique que le 28/03/2013 la précédente municipalité a ouvert trois postes d'agents de voirie inchangés. Il est précisé que M. MITU P. a un contrat de courte durée avec une possibilité de prolongation et que M. CORFDIR K. prendra ses fonctions le 1^{er} mai avec un contrat contractuel également. Seuls les agents de nationalité française pourront à terme être titularisés.

5/ M. PLISSONNIER demande des précisions sur les contrats d'assurance de la commune. Ils seront examinés dans le détail prochainement.

6/ M. PLISSONNIER informe qu'un rendez-vous de chantier est pris pour le 18.4 à 11H30 avec le SIEA et M. HUCHON pour l'enfouissement des réseaux à l'entrée d'Asserans.

La séance est levée à 20H05

La secrétaire de séance

Catherine DAVIT

